66ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies

2011/2030(INI) - 17/01/2011 - Document de base non législatif

Conformément à l'article 121, paragraphe 1 du règlement intérieur du Parlement européen, Alexander GRAF LAMBSDORFF (ADLE, DE) a déposé, au nom du groupe ALDE, une proposition de recommandation du Parlement européen au Conseil sur la 66ème session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans le projet de recommandation, il est rappelé que :

- le 14 septembre 2010, une résolution parrainée par l'Union européenne, visant à renforcer son statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations unies conformément aux dispositions afférentes du traité de Lisbonne qui confèrent à l'Union la personnalité juridique, a été reportée par 76 voix contre 71 et 26 abstentions ;
- l'UE est un partenaire vital des Nations unies dans les domaines du développement économique et social, l'éradication de la pauvreté, la garantie d'une sécurité collective et la promotion des droits de l'homme dans le monde entier ;
- l'UE et ses États membres sont les premiers contributeurs financiers au système des Nations unies, les ressources affectées par l'UE représentant 38% du budget ordinaire des Nations unies, et que plus des deux cinquièmes des opérations de maintien de la paix des Nations unies, et près de la moitié des contributions aux fonds et programmes des Nations unies, sont assurées par l'Union européenne.

Dans ce contexte, les recommandations suivantes sont proposées au Conseil sur le rôle de l'Union européenne aux Nations unies :

- l'UE n'ayant pas assez de poids au sein des organes des Nations unies compte tenu de l'importance des contributions de l'UE et de ses États membres, il est prié au Conseil d'y affirmer ses **positions avec plus de force**;
- le Conseil devrait assurer une coordination plus poussée dans la réalisation des objectifs de l'Union européenne aux Nations unies, et promouvoir une plus grande cohésion entre les positions des États membres;
- la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le Président du Conseil européen devraient faire du renforcement du statut d'observateur de l'Union européenne une priorité stratégique et **rendre l'Union mieux visible aux Nations unies en intensifiant les consultations avec les gouvernements des pays tiers membres des Nations unies**.